

C'est la période  
des impôts



## Les permanences impôts de l'AVIVO 2019

Voici la liste des lieux et dates où nos équipes seront présentes pour aider les contribuables, tous âges confondus, à remplir leur déclaration d'impôts.

Aigle	Lundi 18 février Lundi 18 mars Lundi 29 avril	Hôtel de Ville – Salle F. Rouge 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 079 457 70 38 <b>(Merci de téléphoner entre 9h et 11h)</b>
Bex	Lundi 25 février Lundi 25 mars Lundi 6 mai	Maison Chevalley – R. du Midi 6 ( <b>nouveau</b> ) 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 079 457 70 38 <b>(Merci de téléphoner entre 9h et 11h)</b>
Chavannes	Lundi 25 février Lundi 4, 11 et 18 mars	Club des Aînés – Av. Gare 32 8h00 à 11h30
Château d'Oex	Jeudi 7 mars	Salle du Conseil communal 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Clarens	Vendredi 22 février Vendredi 8 mars Vendredi 5 avril Vendredi 3 mai	Maison de Quartier – R. de Jaman 8 – Salle 33 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 021 962 78 60 (CSR)
Cossonay étage	Mercredi 3 avril	Bâtiment administratif A - R. Neuve 1 – 2 <sup>e</sup> 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 <b>Sans rendez-vous</b>
Ecublens	Lundi 18 février Lundi 25 mars Lundi 8 et 29 avril Lundi 13 mai ( <b>matin</b> )	Foyer socio-culturel – Rte du Bois 27 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 021 635 55 58 <b>(Merci de téléphoner entre 9h et 11h)</b>
Epalinges 1	Mercredi 27 février Mercredi 20 mars	CMS – Bâtiment Biopôle – Rte. de la Corniche 13h30 à 16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 021 784 84 50 (CMS)
Gland	Mardi 12 mars Mardi 9 avril	Complexe Montoly 3 – salle des sociétés n° 2 8h00 à 11h00
Lausanne	du 18 février au 8 mars ( <b>membres AVIVO</b> ) du 11 mars au 12 avril du 29 avril au 24 mai du 11 juin au 28 juin	AVIVO Lausanne – Pl. Chauderon 3 – 5 <sup>e</sup> étage 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ☎ 021 312 04 52 – <b>Tous les jours sauf le mercredi</b>
Le Sentier	Jeudi 14 mars Jeudi 11 avril	Rue du Canal 8 – 8h30-11h30 et 13h30-16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 021 845 54 47 <b>(Merci de téléphoner entre 9h et 11h)</b>
Morges	Mercredi 20 et 27 février Mercredi 6, 13, 20 et 27 mars	Salle du Grenier bernois Pl. Casino 1

	Mercredi 3 et 10 avril	13h30 à 16h30
Moudon	Mardi 26 février Mardi 26 mars	CMS – Mauborget 7 8h00 à 11h30 et de 13h30-16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 021 905 95 95 (CMS)
Nyon Réservé aux membres AVIVO	Jeudi 21 et 28 février Jeudi 14 mars Jeudi 4 et 11 avril Jeudi 2, 9, 16 et 23 mai	Salle de la Bretèche – Pl. du Château 1 13h30 à 16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 022 361 15 14 <b>(Merci de téléphoner entre 9h et 11h)</b>
Nyon	Jeudi 21 et 28 février Jeudi 14 mars Jeudi 4 et 11 avril Jeudi 2, 9, 16 et 23 mai	Salle de la Bretèche – Pl. du Château 1 8h00 à 11h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 021 338 99 38 (CSR)
Orbe	Jeudi 7 mars et 21 mars Jeudi 4 et 25 avril	Résidence de Thienne – Av. de Thienne 14 8h00 à 11h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 079 860 60 62
Oron	Jeudi 21 février Jeudi 21 mars Jeudi 2 mai	CMS – Bourg 40 13h30 à 16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 021 907 35 50 (CMS)
Payerne	Mercredi 6 et 28 mars Mercredi 10 avril Mercredi 24 avril	CMS – Grand Rue 19 8h30 à 11h30 et 13h30-16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 026 662 41 41 (CMS)
Pully	Mercredi 20 février Mercredi 27 mars	Résidence Pré-de-la-Tour – Pl. Neuve 3 Salle Animattique 8h00 à 11h30 et de 13h30-16h30
Renens	Mardi 19 février Mardi 5, 19 et 26 mars Mardi 2, 23 et 30 avril Mardi 7 et 21 mai Mardi 4 et 18 juin	AVIVO – Rue Neuve 4bis 8h00 à 11h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 021 635 55 58 <b>(Merci de téléphoner entre 9h et 11h)</b>
Rolle	Mardi 12 mars Mardi 9 avril	Château de Rolle – Salle des Chevaliers 14h00 à 16h30
Ste-Croix	Lundi 4 mars Lundi 1 <sup>er</sup> avril	Salle de paroisse catholique – Ch. Mon-Repos 3 9h00 à 11h30 et de 13h30-16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 024 454 13 73
St-Prex	Vendredi 15 mars Vendredi 29 mars Vendredi 5 avril	Complexe du Vieux-Moulin – Av. Taillecou 2 Salle Mermet III 8h00 à 11h30
Vallorbe	Jeudi 21 mars Jeudi 25 avril	CMS – Rue de l’Ancienne Poste 42 14h00 à 16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 079 860 60 62
Val-Paisible	Mercredi 13 mars	Ch. Point-du-Jour 12 – 1012 Lausanne 13h30 - 16h30 – ☎021 653 23 90
Vevey	Vendredi 1, 15 et 29 mars Vendredi 12 et 26 avril	CSR – Rue du Collège 17 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Sur rendez-vous au 021 925 53 33 (CSR)

Villeneuve	Lundi 11 mars Lundi 8 avril Lundi 13 mai	Maison de Paroisse – Grand'Rue 22 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 021 967 07 67 (AAS)
Yverdon	Mardi 19 et 26 février Mardi 5, 12 et 19 mars Mardi 2, 23 et 30 avril Mardi 7, 14 et 21 mai	Les Alizés – Ruelle Vautier 5 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 <b>Sur rendez-vous</b> au 021 320 53 93 <b>(Téléphoner entre 8h30 et 11h30)</b>

## Documents à apporter

- les acomptes payés en 2018 et le BVR<sup>+</sup>, les acomptes reçus pour 2019,
- la déclaration d'impôt établie en 2018, et la taxation 2017,
- la clé USB.

### Pour tous les contribuables

- le bail à loyer ou la dernière notification de loyer (loyer sans les charges),
- le relevé des intérêts bancaires ou postaux 2018 ainsi que le solde des comptes au 31 décembre 2018,
- les justificatifs de pension alimentaire reçue ou versée en 2018,
- les cotisations AVS payées en 2018 (pour les rentiers AI, personne sans activité lucrative),
- les factures de participation médicales, dentiste, EMS, etc... et éléments liés à un handicap (allocation d'impotence, appareil auditif),
- les intérêts des dettes 2018 ainsi que le solde au 31 décembre 2018 (y compris cartes crédit, VISA),
- les justificatifs de versements de dons et versements aux partis politiques,
- les justificatifs pour personne à charge.

### Pour les rentiers AVS/AI

- l'attestation de rente AVS ou AI 2018 de Madame et/ou de Monsieur,
- l'attestation de rente 2<sup>ème</sup> pilier pour 2018 de Madame et/ou Monsieur (caisse de retraite), l'attestation de rente d'assurance-accident,
- l'attestation de rente 3<sup>ème</sup> pilier pour 2018 de Madame et/ou Monsieur (assurance-vie),
- la décision d'octroi de rente AI chiffrée, datée de 2018 (pour les nouvelles rentes),
- l'attestation de rente concernant les rentes étrangères (ou le relevé bancaire).

### Pour les autres contribuables

- certificat de salaire et un relevé de salaire mensuel 2018, indemnités de chômage ou perte de gain, allocations familiales 2018,
- attestation du CSR concernant le RI perçu en 2018,
- attestation concernant les PC familles ou la rente-pont perçues en 2018,
- attestation 3<sup>ème</sup> pilier, assurance vie (cotisations, valeur de rachat),
- justificatifs des frais de garde d'enfant.

### Pour les propriétaires

la détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2018, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles.

### Pour les nouveaux propriétaires

les documents mentionnés ci-dessus et la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées). Année de construction.

*Une modique participation financière sera demandée en fonction des revenus.*